



BÉNIN



BURKINA FASO



NIGER



# Consultation nationale sur les objectifs et sur la méthodologie de mise en œuvre du Projet

*« Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou »*

**RAPPORT FINAL**

PROJET MÉKROU - NIGER





## TABLE DES MATIÈRES

<b>Sigles et abréviations</b> .....	4
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	5
<b>II. Rappel des termes de référence et de la méthodologie utilisée par le consultant</b> .....	6
1. Objectifs de la mission .....	6
2. Résultat attendu de la mission .....	6
3. Méthodologie .....	6
4. Démarche d'intervention .....	6
4.1. Cadrage de la mission .....	6
4.2. Revue documentaire .....	6
4.3. Phase d'enquêtes de terrain .....	6
<b>III. Résultats de la mission de consultation nationale</b> .....	7
<b>A. De la mobilisation et de l'engagement des principales institutions concernées par le projet et leurs missions :</b> .....	7
1. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement : .....	7
2. Ministère de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement durable .....	7
3. Autorité du Bassin du Niger (ABN) .....	8
4. ACMAD (Centre Africain pour les applications de la Météorologie au Développement) .....	8
5. Direction de la Météorologie Nationale .....	8
6. Coordination Nationale des Utilisateurs de l'eau (CNU) .....	8
7. Partenariat national de l'eau au Niger .....	9
<b>B. Des contributions à la définition des objectifs et des modalités de mise en œuvre du Projet Mékrou au Niger</b> .....	9
<b>C. De la recherche et de la gestion des connaissances</b> .....	10
<b>D. De la prise en compte des activités transversales</b> .....	10
<b>E. Contraintes relevées</b> .....	11
<b>F. Conclusions et recommandations</b> .....	11
<b>ANNEXES :</b> .....	13
Annexe 1 : Termes de référence de la consultation .....	14
Annexe 2 : Questionnaire administré au cours de la mission .....	16
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées .....	17
Annexe 4 : Bibliographie .....	17
Annexe 5 : Calendrier de la mission .....	18

## SIGLES & ABREVIATIONS

<b>ABN</b>	Autorité du Bassin du Niger
<b>ACMAD</b>	Centre Africain pour les applications de la Météorologie au Développement
<b>AGHYMET</b>	Centre agro-hydro-météorologique
<b>CEA</b>	Commission Économique pour l'Afrique
<b>CNU</b>	Coordination nationale des Utilisateurs
<b>CNE</b>	Commission nationale de l'eau
<b>CREA</b>	Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
<b>CRU</b>	Coordination Régionale des Utilisateurs
<b>GIRE</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>GWP</b>	Global Water Partnership
<b>GWP/AO</b>	Global Water Partnership / Afrique de l'Ouest
<b>MHA</b>	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
<b>OMM</b>	Organisation Météorologique Mondiale
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PADD</b>	Plan d'Actions pour le Développement Durable
<b>PANGIRE</b>	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>PI</b>	Plan d'Investissement
<b>PIP</b>	Programme d'investissement prioritaire
<b>UGE</b>	Unité de Gestion de l'Eau
<b>SIGNER</b>	Système d'Information Géographique du secteur de l'Eau du Niger

## INTRODUCTION

A la demande de la Coordination nationale du Projet Mékrou, le Bureau d'études « Convergence Consulting » a été chargé de mener une consultation nationale sur les objectifs et les modalités d'intervention du projet. Ce travail a permis de préciser davantage la prise en compte par le projet des aspects suivants :

- ✓ La santé,
- ✓ Le genre,
- ✓ La gouvernance,
- ✓ Les droits de l'Homme,
- ✓ La prévention des conflits.

L'objectif de cette consultation, qui se veut participative, donc impliquant les différents acteurs au niveau national, est de vérifier l'adhésion de ces acteurs de la phase actuelle du projet sur les objectifs, les composantes, l'organisation institutionnelle et les modalités de mise en œuvre.

### Rappel sur le contexte de l'étude

Un réseau international indépendant dénommé « Le Partenariat mondial de l'eau » a été créé pour appuyer les pays membres dans le développement et la gestion durable de leurs ressources en eau.

Le Partenariat Mondial de l'Eau ou « Global Water Partnership » GWP a pour mission principale d'appuyer les efforts des pays en développement et les pays en transition pour l'amélioration de la gestion de leurs ressources en eau. Le Partenariat Régional de l'eau pour l'Afrique de l'Ouest (GWP /AO) est l'organe régional du GWP en Afrique de l'Ouest qui a la charge de la question de gestion intégrée des ressources en eau dans la sous-région. C'est ainsi qu'est né le Projet « Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou »

Démarré en mars 2014, le Projet « Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou » est doté d'un cadre organisationnel pour la gestion comprenant :

- l'Unité de Mise en œuvre basée à Ouagadougou (Burkina)
- le GWP basé à Stockholm (Suède) qui assure la supervision d'ensemble, la surveillance financière, le contrôle qualité et le support technique.

Les objectifs spécifiques du Projet Mékrou sont de :

- ✓ Mettre en place le cadre de coopération sur l'eau pour la croissance et la planification à long terme dans le bassin transfrontalier de la rivière Mékrou ;
- ✓ Développer des outils et des ap-

proches de planification pour permettre aux décideurs politiques et aux responsables de l'eau de faire face aux défis complexes de la gestion intégrée des ressources en eau,

- ✓ Elaborer une stratégie intégrée de gestion des ressources en eau pour la croissance verte dans la zone du Projet et la promotion des investissements dans le secteur de l'eau.

Le projet a démarré en mars 2014 et la date d'achèvement est prévue en 2017.

Le GWP/AO a développé son programme de travail pour la période 2014-2016 sur la base de 8 composantes qui sont :

- Composante 1 : Établissement du cadre de coopération,
- Composante 2 : Inventaire de l'existant,
- Composante 3 : Identification des priorités de développement,
- Composante 4 : Développement du système d'information du bassin,
- Composante 5 : Développement du système d'alerte rapide,
- Composante 6 : Compréhension de l'équilibre hydrique,
- Composante 7 : Cadre stratégique pour la sécurité de l'eau,
- Composante 8 : Développement des mesures et des plans d'investissement.

La présente mission est une partie intégrante de la composante 1 qui consiste en une consultation nationale sur les objectifs et la méthodologie de mise en œuvre du Projet.

### Carte de la zone d'intervention du Projet Mékrou dans les trois pays (Niger, Burkina et Bénin)



## II. Rappel des termes de référence de la mission et de la méthodologie utilisée par le consultant

### 1. Objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission est de conduire une consultation nationale sur les objectifs du projet et la méthodologie de sa mise en œuvre au Niger. L'approche participative sera privilégiée par l'implication des acteurs aux différents niveaux (national et local). Pour ce faire, une attention particulière doit être portée sur :

- La santé,
- Le genre,
- La gouvernance,
- La transparence,
- Les droits de l'homme,
- La prévention des conflits.

### 2. Résultat attendu de la mission

Le principal résultat attendu est l'élaboration d'un rapport en quatre volumes validé par un atelier national. Les quatre volumes du rapport final portent sur :

- Volume 1. La mobilisation et l'engagement des acteurs,
- Volume 2. Les contributions à la définition des objectifs et des modalités de mise en œuvre du Projet Mékrou au Niger,
- Volume 3. La recherche et la gestion des connaissances,
- Volume 4. La prise en compte des activités transversales.

### 3. Méthodologie utilisée par le consultant

Pour mener la mission, le consultant va utiliser une approche participative basée sur l'implication active des acteurs directs concernés par la mise en œuvre du projet, ainsi que de façon plus large à toutes les parties prenantes du projet.

Il s'agit essentiellement des:

- ✓ Acteurs de l'administration publique intervenant à un niveau quelconque de la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
- ✓ Acteurs du secteur privé comprenant les producteurs des filières végétales, animales, sylvicoles, les prestataires de services du secteur de l'eau, les exploitants des infrastructures hydrauliques, ainsi que leurs associations ou organisations professionnelles ;
- ✓ Acteurs de la société civile (ONG, syndicats, associations de la société civile, etc.) intervenant en termes de plaidoyer dans le cadre de dialogues secteur public / secteur privé relatifs aux questions touchant les intérêts des corporations ci-dessus indiquées,

- ✓ Partenaires d'appuis financiers : ce sont les donateurs des projets du secteur de l'eau et des projets agricoles, pastoraux et sylvicoles,

### 4. Démarche d'intervention

Elle concerne le cadrage de la mission, la revue documentaire, la phase d'enquête de terrain, l'analyse diagnostique des systèmes fonctionnel et opérationnel des environnements interne et externe du projet.

#### 4.1. Cadrage de la mission

Il a permis, après discussion avec les responsables commanditaires de la mission, de circonscrire les éléments suivants :

- ✓ Résultats principaux de la mission,
- ✓ Approche et démarche méthodologiques proposées,
- ✓ Limites territoriales, administratives et techniques des investigations à mener,
- ✓ Typologie des parties prenantes et autres partenaires pertinents dans l'exécution de la mission,
- ✓ Calendrier détaillé de la mission.

#### 4.2. Revue documentaire

Elle a consisté en l'exploitation de tous documents relatifs à la conception et aux stratégies d'intervention du projet.

Les documents mis à disposition du consultant sont en annexe 4 du rapport.

#### 4.3. Phase d'enquêtes de terrain

La phase d'enquête de terrain s'est déroulée en trois étapes :

##### 4.3.1. Préparation de l'enquête

L'étape préparatoire de l'enquête de terrain a porté sur l'élaboration du guide d'entretien, du choix des lieux d'enquête et de l'échantillonnage des personnes à interviewer.

##### 4.3.1.1 Guide d'entretien

Il s'agit d'un entretien suffisamment ouvert donnant l'occasion aux personnes interviewées de se prononcer librement sur l'ensemble des points en rapport à la nature et à la qualité de leur collaboration avec le projet (Cf. Annexe 2).

##### 4.3.1.2. Choix des lieux de l'enquête

La délimitation de la zone d'enquête, réalisée lors de la séance de cadrage avec les responsables commanditaires de la mission, a retenu la ville de Niamey comme le cadre géographique des enquêtes étant donné que le Projet n'intervient pas sur le terrain.

#### 4.3.1.3. Echantillonnage des personnes interviewées

Les personnes interviewées sont identifiées sur la base de deux tris, le premier orienté sur le choix des institutions partenaires-clé, et le second centré sur les listes des rendez-vous qui ont pu être préparés par le responsable de la mission (Cf. Liste des personnes rencontrées en Annexe 3).

#### 4.3.2. Déroulement de l'enquête

Les guides d'entretien sont administrés sur le terrain pendant 7 jours (Cf. calendrier de la mission en Annexe 5).

Le guide d'entretien est administré aux personnes ci-

blées selon leur catégorie dans la typologie réalisée. Les entretiens sont strictement individuels ; ils sont planifiés en fonction des calendriers de rencontres convenus avec les personnes ciblées.

#### 4.3.3. Traitement des données

Un traitement préliminaire des informations collectées est effectué, donnant lieu à des mémos élaborés par les enquêteurs durant la phase de déroulement des entretiens sur le terrain.

Les informations contenues dans les mémos d'enquête collectés sont ensuite passées au traitement final selon le masque de saisie et d'analyse conçu par l'équipe chargée de la mission.

### III. Résultats de la mission de consultation nationale

*Les résultats issus de la consultation nationale sur les objectifs et la méthodologie d'intervention du Projet « Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou » ont permis de préciser les points suivants :*

- Mobilisation et de l'engagement des principales institutions concernées,
- Contributions à la définition des objectifs et des modalités de mise en œuvre du Projet Mékrou au Niger,
- Recherche et gestion des connaissances,
- Prise en compte des activités transversales.

*Ces quatre parties correspondent aux quatre volumes livrables attendus de la mission.*

#### A- DE LA MOBILISATION ET DE L'ENGAGEMENT DES PRINCIPALES INSTITUTIONS CONCERNÉES PAR LE PROJET ET LEURS MISSIONS

*Les principales institutions concernées par le projet ainsi que celles visitées par le consultant ont, dans leurs attributions respectives des dispositions appropriées à contribuer à la mise en œuvre du projet. Ce sont :*

##### 1- Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement qui n'a entre autres, les attributions suivantes :

- ✓ l'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires visant à sauvegarder et à renforcer les équilibres nécessaires à une exploitation rationnelle des ressources hydrauliques en relation avec les Ministères et institutions concernés ;
- ✓ l'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière d'assainissement en relation avec les Ministères et institutions concernés ;
- ✓ la définition et la conduite des stratégies en matière d'aménagement et de gestion des ressources en eau, en relation avec les Ministères et Institutions concernés ;
- ✓ la planification, la programmation, la mise en œuvre et le contrôle des programmes et projets dans les domaines précités ;

- ✓ la promotion et le développement de l'hydraulique agricole, de l'hydraulique villageoise, urbaine et pastorale, de la conservation des eaux et des sols en relation avec les Ministères et institutions concernés ;
- ✓ la conception, la réalisation et le contrôle des études, des inventaires, des enquêtes ou statistiques dans les domaines de l'hydraulique ;
- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de sensibilisation et d'encadrement des populations impliquées dans la gestion et la maintenance des réalisations en matière d'hydraulique en rapport avec les Ministères et les institutions concernés ;
- ✓ les études et travaux d'aménagement, de conservation et de protection des eaux souterraines et de surface en liaison avec les Ministères et les institutions concernés ;
- ✓ le développement, la gestion et le suivi des réseaux hydrologiques et hydrogéologiques ;
- ✓ la conception et la réalisation des retenues d'eau, notamment des barrages à vocation agro-sylvo-pastorale en relation avec les Ministères et les institutions concernés ;
- ✓ l'application et le suivi des conventions et accords internationaux dans les domaines de l'hydraulique et de l'environnement ;
- ✓ les relations avec les institutions et organisations nationales ou internationales spécialisées dans les domaines précités en relation avec les Ministères et les Institutions concernés.

##### 2. Le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement durable qui a pour missions, entre autres, :

- ✓ l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes nationaux en matière de lutte contre la désertification, de reboisement, de restauration des terres, d'aménagement des forêts, de gestion des terroirs, de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie ;
- ✓ l'élaboration des projets de textes législatifs, régle-

mentaires en matière de lutte contre la désertification, de reboisement, de restauration des terres, d'aménagement des forêts, de gestion des terroirs, de préservation de l'environnement en rapport avec les institutions concernées ;

- ✓ la conception et l'élaboration des programmes d'information, de sensibilisation, de formation et d'encadrement des acteurs en matière de protection, et préservation de l'environnement ;
- ✓ l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes nationaux en matière de faune, d'apiculture, de zones humides, de pêche, d'aquaculture et de biodiversité ;
- ✓ l'élaboration des projets de textes législatifs, réglementaires en matière de faune, d'apiculture, de zones humides, de pêche, d'aquaculture, de biodiversité et de gestion des aires protégées dans ses domaines de compétences, en rapport avec les institutions concernées ;
- ✓ la promotion de l'aménagement et de la gestion de la faune, de la pêche, de l'aquaculture, des zones humides et de la biodiversité ;
- ✓ la conception et l'élaboration des programmes d'information, de sensibilisation, de formation et d'encadrement des acteurs en matière de protection, de conservation et de développement de la faune, de l'apiculture, de la pêche, de l'aquaculture, des zones humides et de la biodiversité.

### 3. L'Autorité du Bassin du Niger (ABN)

Créée le 21 novembre 1980, elle a pour missions de :

- ✓ contribuer à la conservation des écosystèmes du bassin du fleuve Niger par :
  - l'amélioration de la connaissance des milieux aquatiques et de leurs sensibilités ;
  - la gestion des données sur la ressource disponible et les prélèvements ;
  - la structuration institutionnelle et organisationnelle de la gestion des données; (Observatoire)
  - des procédures de notification, de consultation ou d'autorisation de prélèvement en eau ;
  - le développement des outils d'analyse, de circulation d'information et d'aide à la décision (en situation de crise) ;
- ✓ contribuer au développement des infrastructures socioéconomiques ;
- ✓ développer des mécanismes de coopération entre les Etats membres ;
- ✓ créer un cadre de concertation et de participation des différents acteurs ;
- ✓ assurer la maîtrise d'ouvrage des grandes infrastructures ;
- ✓ contribuer à la résilience des communautés au changements climatiques.

### 4. ACMAD (Centre Africain pour les applications de la Météorologie au Développement)

Créé en 1985 par la CEA et l'OMM, elle est installée à Niamey (Niger) depuis 1992. Son mandat couvre 53 pays d'Afrique.

L'ACMAD a pour missions principales de :

- ✓ promouvoir et développer l'utilisation des données météorologiques par les Etats membres de manière à accélérer leur développement économique et social et à favoriser la conservation de leurs ressources naturelles ;
- ✓ aider les Etats membres dans les domaines de l'agriculture, de la gestion de l'eau et de l'énergie ;
- ✓ être un centre de référence en météorologie pour la stimulation des activités de recherche appliquée au développement et l'enrichissement des connaissances sur le climat ;
- ✓ renforcer les SMHN en les faisant profiter des compétences du centre de manière à ce qu'ils puissent jouer pleinement leurs rôles ;
- ✓ développer l'acquisition de compétences et de techniques sur les domaines météorologiques touchant au développement.

### 5. La Direction de la Météorologie Nationale

Les services de la météorologie nationale relèvent du Ministère chargé des transports. Les services de la météorologie nationale ont pour principales missions de :

- ✓ prédire les conditions du temps en apportant son soutien aux services gouvernementaux essentiels pour lesquels les conditions météorologiques revêtent une importance cruciale ;
- ✓ observer les conditions atmosphériques ;
- ✓ prédire l'état du climat ;
- ✓ aider à la prise de décisions en diffusant des avertissements météorologiques.

### 6. La Coordination Nationale des Utilisateurs de l'eau (CNU)

Les Coordinations nationales des utilisateurs de l'eau ont été mises en place et forment la Coordination régionale des utilisateurs (CRU) de l'eau du bassin du Niger (CNU). La CRU a pour principales missions :

- ✓ la représentation dans les instances statutaires de l'ABN (Comités de pilotage de projets/programmes au niveau régional, Comité Technique Permanent, Groupe Consultatif Régional) ;
- ✓ le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action de Développement Durable (PADD) et de son programme d'investissement (PI) ;
- ✓ la diffusion de l'information vers les usagers dans les portions nationales à travers les CNU et l'organisation du partage d'expériences entre usagers à l'échelle du bassin.

## 7. Le Partenariat national de l'eau du Niger (PNE)

Le Partenariat national de l'eau du Niger joue un rôle très important dans la mise en œuvre du Projet. Il a un rôle dans l'amélioration des relations fonctionnelles entre les différents acteurs ainsi que dans le processus de consultation au niveau national.

### B- DES CONTRIBUTIONS À LA DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET MÉKROU AU NIGER

La mission de consultation a permis de mesurer la contribution des institutions citées ci-dessus à la mise en œuvre du Projet à travers diverses opportunités offertes par celles-ci.

Ainsi, les différents acteurs concernés ont offert des opportunités et s'engagent à collaborer avec le Projet. Il s'agit notamment de :

#### 1. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Sept (7) Unités de Gestion de l'Eau (UGE) ont été délimitées au Niger pour servir de cadre à la planification, la mise en valeur et l'exploitation des ressources en eau sur l'ensemble du territoire national. Ce sont les UGE de :

- ✓ Fleuve Liptako-Gourma,
- ✓ Dallol-Ader-Doutchi-Maggia,
- ✓ Goulbi-Tarka,
- ✓ Koroma-Damagaram,
- ✓ Manga,
- ✓ Kori de l'Aïr-Azaouagh,
- ✓ Ténéré-Djado.

L'approche de gestion intégrée des ressources en eau a été expérimentée pendant près de 10 ans dans l'UGE du fleuve Niger / Liptako Gourma.

Les résultats de cette expérimentation ont donné les résultats suivants :

- ✓ la création et le suivi du fonctionnement des organes de coordination et de gestion du secteur de l'eau au niveau national et régional (Commission nationale de l'eau et l'assainissement-CNE), Commission régionale de l'eau et de l'assainissement (CREA) de la Région de Tillabéri ;
- ✓ le développement des approches et la conduite des actions d'information et de sensibilisation sur les dispositions politiques et juridiques du secteur de l'eau et de l'assainissement et sur différents aspects de la GIRE ;
- ✓ l'appui au développement de l'outil SIGNER (Système d'information géographique du secteur de l'eau du Niger), et à la Direction des ressources en eau pour améliorer la connaissance des ressources en eau de surface ;
- ✓ l'implication des femmes dans la mise en place des différents organes ;
- ✓ l'élaboration d'un guide pratique de mise en œuvre de la GIRE.

L'analyse de ces résultats a permis de faire les constats suivants :

- ✓ une attention trop focalisée sur l'eau potable et l'assainissement en milieu rural et une prise en compte insuffisante des autres secteurs de l'eau, comme l'agriculture ;
- ✓ un cadre juridique et institutionnel inapproprié et/ou non appliqué faisant en sorte que les préoccupations spécifiques de la GIRE n'étaient pas au centre des attributions des organes de concertation ;
- ✓ le suivi et l'évaluation des ressources en eau n'est pas encore systématique et cette lacune constitue un frein pour l'obtention de connaissances actualisées des ressources en eau et mesurer les progrès réalisés dans le secteur ;
- ✓ il n'existe pas de suivi systématique ni d'échanges formels de données entre les différents utilisateurs.

Ainsi la nécessité d'intégrer la gestion de l'eau dans les autres secteurs permet de réunir les conditions d'adaptation et d'atténuation des variabilités et de changements climatiques. C'est ce qui justifie l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en eau (PANGIRE) et ses Programmes d'Investissements Prioritaires (PIP) en cours au Niger.

De tout ce qui précède, il apparaît clairement une complémentarité évidente entre le Projet Mékrou et le PANGIRE.

Ceci démontre l'engagement et la mobilisation des responsables du Ministère chargé de l'eau dans la définition des objectifs et la méthodologie d'intervention du Projet Mékrou. Pour ce faire, des atouts à exploiter sont disponibles et qui sont notamment :

- ✓ les acquis de 10 ans de mise en œuvre de la GIRE par le Niger ;
- ✓ les documents de stratégie et de politique, schéma directeur de l'aménagement et le code de l'eau élaborés et validés ;
- ✓ les structures de gestion de l'eau à tous les niveaux (national, régional et local) ;
- ✓ l'existence des partenaires financiers d'appui au développement de l'eau (Banque Mondiale, Union Européenne, Coopération suisse, Luxembourg, Danemark, etc.)

Cependant, il ressort des entretiens avec les responsables de la Direction des ressources en eau et du PANGIRE des informations à prendre en compte et qui sont les suivantes :

- Le bassin de la Mékrou est une partie intégrante de l'UGE du fleuve Niger dont la Mékrou est un affluent. La carte de sa zone d'influence doit être revue pour ramener sa superficie à 10 500 km<sup>2</sup> comme indiquée dans les documents officiels ;
- La méconnaissance du projet par les structures des autres secteurs (Agriculture, Elevage, Environnement, etc.) dans ses phases de formulation et d'exécution.

## 2. L'Autorité du Bassin du Niger

L'Autorité du Bassin du Niger offre d'importantes opportunités et peut contribuer à la mise en œuvre du projet dans les domaines suivants :

- ✓ Renforcement du réseau hydrologique sur le fleuve Mékrou ;
- ✓ Installation d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau dans le sous-bassin de la Mékrou ;
- ✓ Opérationnalisation de la Commission du sous-bassin du Moyen Niger (Comité du sous-bassin de la Mékrou) ;
- ✓ Création d'une base de données hydrologiques et hydrochimiques du sous-bassin de la Mékrou ;
- ✓ Développement d'un SIP du sous-bassin de la Mékrou ;
- ✓ Application de la charte de l'eau : Principe du pollueur-payeur, Utilisateur-payeur.

## 3. L'ACMAD

L'ACMAD contribuera à la mise en œuvre du projet en mettant à sa disposition les produits suivants :

- ✓ Produits de surveillance des phénomènes météorologiques climatiques et environnementaux extrêmes ;
- ✓ Produits de prévisions des phénomènes extrêmes ;
- ✓ Produits de vigilance aux aléas tel que la sécheresse, les fortes précipitations ;
- ✓ Produits de détection des changements climatiques ;
- ✓ Les scénarios de changements climatiques et leurs impacts ;
- ✓ Appui technique (infrastructures modernes) et scientifiques (production et dissémination de nouvelles connaissances).

## 4. La Coordination Régionale des Utilisateurs (CRU) et ses représentations nationales (CNU)

La Coordination Régionale des Utilisateurs du Bassin du Niger ainsi que ses représentations au niveau national s'engagent dans la mise en œuvre du Projet par les actions suivantes :

- ✓ la mobilisation des usagers, des associations d'usagers, des autorités coutumières et des élus locaux autour de la réalisation des activités du projet ;
- ✓ la mise en place de cadres de concertation au niveau local autour de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et de la gestion des ouvrages et équipements hydrauliques existants ;
- ✓ le renforcement des capacités organisationnelles, de mobilisation et d'animation de la concertation au profit des associations d'usagers existantes et la mise en place de nouvelles structures si nécessaires ;
- ✓ l'organisation de rencontres d'échange et de partage d'expériences entre usagers des ressources

naturelles au niveau des pays et au niveau régional ;

- ✓ des réflexions sur les différentes thématiques qui seront traitées au cours de la mise en œuvre du projet et aux processus de dialogue tant au niveau national qu'au niveau régional ;
- ✓ l'information et la formation des usagers et des autres acteurs locaux sur les initiatives en cours dans le bassin, notamment la large vulgarisation de charte de l'eau de l'ABN.

## 5. LES SERVICES DE LA MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

Les services de la Météorologie nationale disposent d'atouts permettant de contribuer significativement à la mise en œuvre du Projet Mékrou. Il s'agit, entre autres, de :

- Une bonne connaissance du bassin de la Mékrou ;
- L'existence d'une base de données utilisable par le projet ;
- L'existence de postes de collecte de données sur le terrain.

## C. DE LA RECHERCHE ET DE LA GESTION DES CONNAISSANCES

Plusieurs institutions possèdent des opportunités dans la recherche et la gestion des connaissances susceptibles de contribuer aux objectifs du projet. Il s'agit, notamment, de :

- L'Université de Niamey, à travers le Département de géologie, la Faculté des Sciences et Techniques ;
- L'Agrhymet ;
- Les services de la météorologie nationale ;
- Les services techniques de l'Etat (Environnement, Agriculture, Hydraulique, etc.).

Ces institutions peuvent produire et diffuser des données dont notamment :

- des données climatiques (précipitations, températures, etc.) ;
- des données sur le sol (profondeur, densité, pH, carbone organique, conductivité, point de sécheresse, ...)
- la couverture du sol, l'utilisation agricole, la distribution des cultures ;
- les surfaces irriguées, la qualité de l'eau ;
- la gestion des cultures (semilles, fertilisation, etc..) ;
- les quantités moyennes de production ;
- Etc.

## D. DE LA PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS TRANSVERSALES

La prise en compte des activités transversales apparaît dans les missions des acteurs dont notamment :

- ✓ la Coordination Régionale des Utilisateurs dans le soutien à la concertation des organisations d'usagers et leur implication dans les dynamiques d'intégration régionales autour des questions clés telles que la prévention des conflits et la culture de la paix sur l'espace du bassin du fleuve Niger, la transhumance transfrontalière, le développement

des marchés régionaux et internationaux (commerce équitable) ;

- ✓ la promotion des approches de gestion alternative des conflits inspirées des mécanismes traditionnels de règlement des conflits au niveau local ;
- ✓ le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement dont la politique fait siens les principes retenus à la réunion de Dublin, notamment :
  - ◊ «Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau et doivent occuper la place qui leur revient pour la mise en valeur des ressources en eau»;
  - ◊ «L'eau, utilisée à de multiples fins, a une valeur économique et doit donc être reconnue comme un bien économique. En vertu de ce principe, il est primordial de promouvoir le droit fondamental de l'homme à une eau salubre et à une hygiène adéquate pour des prix abordables».

## E. CONTRAINTES RELEVÉES

Des contraintes ont été relevées sur la communication et la collecte des données ainsi que sur l'insécurité dans la zone d'intervention du projet.

1. En ce qui concerne la communication il y a :
  - la méconnaissance du projet par les structures de l'Etat (Ministères de l'Environnement de la Santé et du Développement durable, de l'Agriculture, du Plan, etc.), les communes et le secteur privé ;
  - l'insuffisance de synergie avec les projets en cours au MHA.
2. En ce qui concerne la collecte des données, il y a :
  - la difficulté dans la disponibilité et l'accessibilité des données au niveau de certaines institutions nationales ;
  - le manque d'un système de suivi-évaluation des ressources en eau dans toutes les communes du Niger.
3. Compte tenu de l'étendue de la zone du projet dans la partie Nord du bassin du fleuve Niger, la situation ac-

tuelle de l'insécurité pourrait influencer négativement sur les interventions sur le terrain.

## F. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mission de consultation nationale conduite par le Cabinet « Convergence Consulting » dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Mékrou s'est déroulée au niveau national par une enquête auprès des acteurs du niveau central. La mission a rencontré les responsables d'institutions étatiques, de projets et d'organisations internationales.

Les résultats de cette consultation ont permis de constater que tous les acteurs concernés ont des missions qui cadrent avec les objectifs du Projet Mékrou et de ce fait, sont engagés à participer à sa mise en œuvre dans la collecte des données, la recherche et la gestion des connaissances ainsi que la mise en œuvre d'activités transversales.

Certaines contraintes ont été signalées. Elles portent sur la communication et la collecte des données. Pour apporter des solutions à ces contraintes, il serait souhaitable de :

- Elaborer et mettre en œuvre, au niveau national, un plan de communication qui permettra de bien faire connaître le Projet Mékrou et d'assurer une bonne synergie entre les différents acteurs concernés ;
- Etablir des conventions de collaboration entre le Projet Mékrou et ses partenaires en vue de faciliter la diffusion des données ;
- Apporter un appui aux institutions concernées pour parachever le processus de gestion intégrée des ressources en eau au niveau des collectivités locales en les dotant d'un système de suivi et d'évaluation des ressources en eau.



## ANNEXES

**Annexe 1.** Termes de référence pour la consultation nationale sur les objectifs de mise en œuvre du « Projet eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou » ;

**Annexe 2.** Questionnaire administré au cours de la mission ;

**Annexe 3.** Liste des personnes rencontrées ;

**Annexe 4.** Bibliographie ;

**Annexe 5.** Calendrier de la mission

## ANNEXE 1 : Termes de référence de la consultation

### OBJECTIFS DE LA MISSION

Les présents Termes de Référence (TDR) portent sur les modalités de mise en œuvre de l'activité "Consultation nationale sur les objectifs du projet Mékrou et sur la méthodologie de sa mise en œuvre au Niger.

Les TdR se basent sur les documents du projet « Water for growth and poverty reduction in the Mekrou trans-boundary river Basin » version du 16 octobre 2013 et sa version française « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin hydrographique transfrontalier de la Mékrou (Burkina Faso, Bénin et Niger) » ainsi que le rapport de l'atelier de lancement, qui a eu lieu à Ouagadougou du 18 au 20 mars 2014.

L'objectif de la mission est de conduire la réalisation de l'étude sur la « Consultation nationale sur les objectifs du projet et sur la méthodologie de sa mise en œuvre au Niger » ; l'approche participative sera privilégiée en impliquant les acteurs tant aux niveaux national que local le long du processus.

Les aspects sur la santé, le genre, la gouvernance, la transparence, les droits de l'homme et la prévention des conflits devront être une préoccupation permanente dans le cadre de cette mission.

### RESULTAT ATTENDU DE LA MISSION

Le principal résultat attendu de l'exécution de la présente activité est « Le rapport de l'atelier de validation des travaux issus de la mise en œuvre de l'activité " Consultation nationale sur les objectifs du projet et la méthodologie de sa mise en œuvre au Niger " est transmis au PNE-NIGER ».

Le rapport de l'étude est un document qui doit comporter tous les éléments sus-indiqués dans l'objectif de la présente étude. Il doit être structuré comme suit :

#### Volume 1 : De la mobilisation et de l'engagement des acteurs

- les informations générales sur le recensement exhaustif des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ainsi que leurs démembrements jusqu'au niveau déconcentré et décentralisé ;
- les problématiques spécifiques du pays;
- la définition exacte de l'aire géographique du projet sur le territoire du pays du PNE concerné ;
- les attributions, le rôle, l'aire géographique de juridiction de chaque entité.
- les informations sur l'appropriation du projet par les différents acteurs impliqués.
- la liste exhaustive des points focaux de toutes les institutions/structures impliquées dans le cadre de la mise en œuvre du projet en précisant les contacts et les institutions respectives.

#### Volume 2 : Des contributions à la définition des objectifs et des méthodologies de mise en œuvre du Projet Mékrou au Niger

- l'appréciation du pays sur les objectifs global et spécifiques du projet ;
- les modifications souhaitées à apporter éventuellement aux objectifs initiaux (documenter la pertinence de ces modifications). En cas de modification souhaitée sur les objectifs initiaux, proposer une reformulation des objectifs ainsi que les livrables attendus, les résultats à atteindre et les indicateurs de mesure, les outils à mettre en place et les questions transversales à traiter ;
- la stratégie et la méthodologie de la conduite du projet dans tous ses compartiments ;
- le planning de la mise en œuvre de la présente activité ;
- les informations sur les dispositions pour s'assurer que les activités prévues pour la première année seront exécutées dans les délais en tenant compte de leurs complexités puisqu'il s'agit de la conduite du dialogue politique.

#### Volume 3 : De la recherche et de la gestion des connaissances

- la description de la stratégie adoptée pour la diffusion régulière des informations ;
- les informations sur la structure scientifique désignée au Niger, qui se chargera de coordonner, à l'image de l'Institut National de l'Eau (INE) du Bénin, les activités de production, de collecte, de gestion, de partage et d'exploitation des données du Bassin. Ces structures seront les interfaces du CCR au niveau pays pour l'exécution de ce volet « recherche » du projet. En ce qui concerne le volet « technique », des structures doivent être identifiées pour jouer le rôle d'interface au niveau de chacun des 3 pays ;
- l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des activités du projet Mékrou au niveau pays.

#### Volume 4 : De la prise en compte des activités transversales

- les informations sur la manière de la prise en compte des questions transversales, à savoir l'environnement, la santé, le genre, la gouvernance, la transparence, les droits de l'homme et la prévention des conflits ;
- les propositions éventuelles de quelques actions concrètes à mettre en œuvre s'il en existe déjà pour améliorer les conditions de vie des populations vivant dans le bassin. Cette activité permet-

tra de tester les outils à concevoir par le projet et contribuera à l'amélioration de la résilience aux changements climatiques des conditions de vie des populations vivant dans le bassin ;

- le mécanisme de la prise en compte au niveau du pays des attentes des acteurs, notamment les Coordinations Nationales des Usagers des ressources naturelles du Bassin du Niger dans son exposé ; Les Communes, etc.
- le mécanisme du partage et de l'appropriation des outils de gestion des ressources en eau conçus par le PAGEV (UICN) et autres projets similaires qui seront transmis par le GWP/AO ;
- la prise en compte de la biodiversité du Parc W.

## LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

Les principaux livrables attendus de l'exécution de la présente activité est « Le rapport de la Consultation nationale sur les objectifs du projet et sur la méthodologie de sa mise en œuvre au Niger » validé et transmis au PNE-NIGER.

A l'issue de ces prestations, le consultant devra produire et remettre à l'équipe du PNE-Niger un rapport provisoire en quatre (4) volumes en un (1) seul exemplaire :

**Volume 1** : De la mobilisation et d'engagement des acteurs.

**Volume 2** : Des contributions à la définition des objectifs et des méthodologies de mise en œuvre du Projet Mékrou au Niger.

**Volume 3** : De la recherche et de la gestion des connaissances.

**Volume 4** : De la prise en compte des activités transversales.

Le rapport provisoire sera validé au cours d'un atelier organisé par le PNE-Niger. Suite à cette étape, le consultant élaborera la version définitive du rapport qui devra prendre en compte les remarques pertinentes et leurs recommandations découlant des différentes consultations de ces acteurs.

Le rapport final de l'étude composée des 3 volumes seront remis sur support papier et sous forme de fichier électroniques sur CD-ROM en un (1) exemplaire.

## COMPOSITION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT

Le consultant doit avoir une équipe composée d'un Chef de mission dont le profil est le suivant :

**Un Chef de mission** : spécialiste en gestion/conception des projets de développement ou Hydrogéologue ou Ingénieur dans le secteur de l'Équipement rural, de l'Eau, de l'Environnement ou des Ressources Naturelles,

ayant le niveau Bac +5 et une expérience avérée dans l'élaboration des projets de développement. Il doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience acquise au plan national ou international.

Il doit également avoir de très bonnes connaissances des enjeux du secteur de l'eau et de l'approche GIRE, une bonne connaissance des compétences dévolues ou transférables aux collectivités décentralisées au Niger et une forte capacité de synthèse et de rédaction. Une formation de base en rapport avec l'eau/gestion des ressources naturelles, et/ ou des expériences en matière de gestion institutionnelle du secteur de l'eau sera considérée comme un atout.

Le Chef de mission peut se faire assister d'un expert institutionnaliste dont le profil est le suivant

**Un expert institutionnaliste** : niveau BAC+5 exigé qui doit être un spécialiste en développement institutionnel. Il doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience acquise au plan national ou international et avoir une bonne connaissance des institutions chargées des missions de service public dans le domaine de l'eau.

Le consultant peut en outre s'adjoindre d'autres compétences dont il argumentera la présence dans son équipe.

## DEMARCHE/MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION

Le consultant travaillera en étroite relation avec l'équipe du PNE-Niger à qui il rendra régulièrement compte de l'avancement de l'étude. Il devra consulter les structures impliquées dans le Projet Mékrou et concernées par l'étude. Il devra, en outre, s'appuyer sur :

- une consultation documentaire : i) étude des documents du Projet Mékrou ; ii) Rapport de l'atelier de lancement du Projet Mékrou ; iii) étude éventuelle des résultats des études précédentes, des orientations politiques proposées dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la GIRE au Niger ; etc ;
- des rencontres éventuellement avec, les Ministères en charge de l'Eau, de l'Environnement, de l'Agriculture et de la météorologie ; les structures centrales et déconcentrées de la Direction en charge de l'Eau, de l'Agriculture, de l'Environnement et de la météorologie, de leurs services déconcentrés, des structures décentralisées impliquées dans le Projet Mékrou ;
- des rencontres, éventuellement, avec les principaux partenaires techniques et financiers et les institutions nationales/régionales intervenant dans le secteur de l'eau, y compris les ONG finançant des projets ;
- des rencontres, éventuellement, avec les acteurs de ces projets.

Le consultant peut solliciter, en cas de besoin, l'appui de l'équipe du PNE-Niger pour la conduite de ladite mission.

## DUREE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

L'étude devra être réalisée dans un délai total de vingt-cinq (25) jours ouvrés y compris la préparation, l'organisation et la tenue de l'atelier de validation du rapport avec la réalisation d'un rapport provisoire et d'un rapport final. Le consultant sera chargé de faire la modération au cours de l'atelier de validation.

Toutefois, cette estimation ne comprend pas les délais de réaction et de validation par le PNE-Niger. Le consultant présentera un chronogramme en annexe qui illustrera l'enchaînement dans le temps des différentes étapes de la mission.

## MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE

Le consultant assurera la prise en charge des frais de subsistance et de déplacement de son personnel en ville et sur le terrain, et de tout autre moyen d'équipement et de fonctionnement qu'il jugera utile à la réalisation de l'étude.

A cette fin, le Consultant devra disposer des moyens de déplacement nécessaires à la bonne exécution du projet. Il prendra en charge tous les frais de fonctionnement de ces véhicules (carburant, entretien, chauffeur, assurances, etc.).

## SUIVI DE LA PRESENTE MISSION

La supervision de l'étude sera assurée par le PNE-Niger.

### Rôle du PNE-Niger

Le PNE-Niger est le commanditaire de la présente étude. A ce titre, il est l'interlocuteur et le superviseur du consultant. Mais, il délègue ses pouvoirs au Chargé de Programme dont le cahier de charges est le suivant :

- ✓ Orienter, en cas de besoin, le Consultant sur le travail à faire et superviser la conduite de ladite mission ;
- ✓ Appuyer le Consultant, si nécessaire, (mise à disposition de documents référentiels, échanges/discussions réguliers avec le Consultant, etc.).
- ✓ Organiser les réunions de discussions/d'échanges sur divers sujets (collecte et validation des données nécessaires, etc.).
- ✓ Participer, si nécessaire, aux réunions/ateliers de

validation des éléments organisés par le Consultant.

- ✓ Réceptionner le rapport provisoire du Consultant;
- ✓ Transmettre au Consultant les commentaires et observations sur les rapports provisoires ;
- ✓ Organiser la validation des différents rapports soumis au PNE-Niger par le Consultant ;
- ✓ Transmettre et diffuser les rapports au niveau des acteurs impliqués dans la gestion du Projet Mékrou ;
- ✓ Organiser les réunions avec le Chargé du Projet Mékrou basé au GWP/AO ;
- ✓ vérifier la conformité de la facturation du Consultant conformément aux modalités de paiement définies par les documents de base du présent projet .

## DEPOT DES OFFRES

Le poste est basé à Niamey, Niger, mais le travail pourra nécessiter des voyages sur le terrain dans la zone du Projet Mékrou sur le territoire nigérien.

Seules les personnes morales ou physiques ayant les qualifications et expériences en rapport avec cette étude doivent postuler, et les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

Le dossier de candidature doit comporter : i) une lettre de candidature adressée au PNE-Niger en ayant soin de marquer clairement le titre de l'appel à candidature ; ii) un ou les curriculum vitae détaillés de (ou des) l'expert (s) avec les noms, coordonnées de trois personnes de référence ; iii) les copies légalisées des diplômes obtenus ; iv) la méthodologie pour l'exécution de l'étude; v) l'offre financière pour la consultance ; vi) le chronogramme détaillé ; vii) la liste des moyens logistiques. Ce dossier doit être envoyé par courrier électronique au Secrétariat Permanent du PNE-Niger (sppneniger@yahoo.fr), au plus tard le vendredi 18 juillet 2014 à 17 heures précises ou au Secrétariat de la Direction Générale des Ressources en Eau au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, à la même heure.

Seul le candidat ou la structure sélectionnée sera contactée.

## ANNEXE 2 : Questionnaire administré au cours de la mission

### 1. Engagement des acteurs dans la mise en œuvre du Projet

- ✓ Connaissez-vous le Projet « eau au service de la croissance et de lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou » ?
- ✓ Pertinence du projet ?
- ✓ Faisabilité du projet ?
- ✓ comment atteindre les objectifs du projet ? et dans quels domaines ?

### 2. Contribution à la définition des Objectifs

- ✓ Connaissez-vous les objectifs globaux et spécifiques du projet ?
- ✓ Si non comment formuler de façon explicite les objectifs du projet ?
- ✓ Quels sont les résultats attendus ? Quantitatifs et qualitatifs ?

**3. Contribution à la définition des modalités de mise en œuvre du Projet au niveau national**

- ✓ Quelle est l'approche appropriée de mise en œuvre?
- ✓ Quel est le cadre institutionnel (au niveau central et au niveau déconcentré) ?
- ✓ Quels sont les principaux acteurs et la contribution qu'on peut attendre de ces acteurs ?
- ✓ Quelle synergie avec d'autres projets existants ?
- ✓ Quels sont les Contraintes et les atouts à prendre en compte ?

**4. Domaines de recherche et connaissances relatives à la GIRE**

- ✓ Quels sont les institutions de recherche impliquées dans la GIRE ?

- ✓ Quels sont les domaines de recherche et les résultats obtenus ?
- ✓ Quelles sont les perspectives de recherche ?

**5. Actions transversales :**

- ✓ Formation (institutions de formation, modules, formation initiale, formation continue).
- ✓ Communication (stratégie de communication ? outils de communication ? canaux de communication ?)
- ✓ La Gouvernance
- ✓ Rôle des organisations de la société civile et des organisations communautaires de base ?
- ✓ La prise en compte du genre : (actions menées par les femmes dans la GIRE) ?

**ANNEXE 3 : Liste des personnes rencontrées**

- ✓ M. Abdou Hassane : Point focal WGP Niger :
- ✓ M. Sandao Dr Issoufou, Coordonnateur du projet /PANGIRE : 30/ 10/ 2014
- ✓ M. JACKOU Kouré, Directeur du bureau régional au MHA : 20/ 11 /2014
- ✓ M. Attahirou Karbo : Directeur des ressources en eau au MHA. : 21/ 11 / 2014
- ✓ M. Moussa Mouhaymouni : Direction de la météorologie : 3/12/ 2014
- ✓ M.Martin AIGLE, Assistant technique au Projet d'appui institutionnel MHA : 3/ 12/ 2014
- ✓ M. Hamadou Mamoudou : Directeur Général des Eaux et Forêts : 4 / 12 / 2014

**ANNEXE 4 : Bibliographie**

- ✓ ABN : Document présenté à l'atelier de lancement du 18 au 20 mars 2014 à Ouagadougou
- ✓ ACMAD : Document présenté à l'atelier de lancement du 18 au 20 mars 2014 à Ouagadougou
- ✓ CCR : Document présenté à l'atelier de lancement du 18 au 20 mars 2014 à Ouagadougou
- ✓ Présentation des i3N à l'atelier du 18 au 20 mars 2014 à Ouagadougou (communication pays AIC version du 14 avril 2014)
- ✓ Communiqué de presse final de l'atelier de lancement du Projet Mékrou, mars 2014
- ✓ GWP-CCR : Document technique du Projet Mékrou, mai 2013
- ✓ MHE : Aide-mémoire de l'atelier de lancement du Projet Mékrou, avril 2014
- ✓ GWP : L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou, mai 2013
- ✓ MHE : Document de politique et stratégies pour l'eau et l'assainissement : avril 1999
- ✓ MHE : Ordonnance n°2010-09 du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant code de l'eau au Niger.
- ✓ MHE : Politique et stratégie pour l'eau et l'assainissement du Nigers, 1999
- ✓ MHE : Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau du Niger, juin 1999.

**ANNEXE 5 : Calendrier de la mission**

Activités	Jours																									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
<b>1. Cadrage de la mission</b>	—————																									
<b>2. Elaboration du manuel opérationnel</b>	—————																									
2.1. Revue documentaire	x	x																								
2.2. Elaboration des documents opérationnels				x	x	x																				
<b>3. Phase d'enquête</b>	—————																									
3.1. Préparation enquête							x	x	x																	
3.2. Déroulement enquête											x	x	x	x	x	x	x	x								
<b>4. Traitement données et rapport provisoire</b>	—————																									
4.1. Traitement données																			x	x						
4.2. Elaboration rapport provisoire																					x					
<b>5. Processus de validation du rapport provisoire</b>	—————																									
5.1. Atelier de validation																						x				
5.2. Rapport final																							x	x	x	x